



Sinistre automobile causé par un tiers

Par **angelus77**, le **06/02/2015** à **17:03**

Bonjour,

J'ai récemment eu un sinistre auto provoqué par un tiers. Ma voiture est maintenant considérée comme épave, n'étant pas responsable du sinistre mon assurance me rembourse la valeur de la voiture mais ce montant ne suffit pas à m'en racheter une autre et j'ai maintenant des difficultés à me rendre au travail. Est-ce possible de faire une réclamation au tiers ? Y a-t-il un moyen juridique de demander plus que la valeur de la voiture ?

Par **chaber**, le **06/02/2015** à **17:57**

bonjour

Accident non responsable, vous avez droit à la valeur de remplacement et à l'indemnisation des frais consécutifs.

La Cour de Cassation l'a confirmé à maintes reprises

[citation] Est-ce possible de faire une réclamation au tiers ? Y a-t-il un moyen juridique de demander plus que la valeur de la voiture ?[/citation] Vous pouvez toujours tenter mais la réponse sera négative